



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense

Question écrite n° 79106

Texte de la question

L'appartenance à l'Union européenne astreint chaque Etat membre à tendre vers l'égalité entre citoyens, notamment sur le plan de l'égalité des droits à accorder aux diverses minorités. Or force est de constater que depuis 2002, la France ne figure plus dans les meilleurs élèves de la classe européenne sur ce point. En effet, les nécessaires avancées commencées sous le gouvernement Jospin visant à favoriser l'intégration et l'égalité des chances des minorités ethniques et à favoriser l'égalité des droits de l'importante minorité homosexuelle française sont au point mort. Compte tenu de cette situation qui stigmatise désormais la France, et qui fait passer cette dernière pour un pays rétrograde et passiste, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le Premier ministre de lui indiquer s'il entend présenter dans les plus brefs délais au Parlement des mesures législatives fortes et progressistes sur l'ensemble de ces points. - Question transmise à M. le ministre délégué à la promotion de l'égalité des chances.

Texte de la réponse

M. le ministre délégué à la promotion de l'égalité des chances a l'honneur de faire connaître à l'honorable parlementaire qu'il ne partage pas son constat sur la politique en faveur de l'égalité des chances pour tous les Français. Le Gouvernement a présenté des mesures législatives fortes au Parlement lors du projet de loi pour l'égalité des chances. Cette loi instaure une Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, établissement public national à caractère administratif, qui contribuera à des actions en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle. Elle renforce aussi les pouvoirs de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde). Enfin, la loi pour l'égalité des chances prévoit une plus grande transparence en matière de promotion de la diversité dans l'audiovisuel. Les chaînes seront désormais obligées de rendre compte au CSA des efforts qu'elles réalisent pour mieux refléter la diversité de la société française, et les actions en faveur de la cohésion sociale et de la lutte contre les discriminations figureront parmi les objectifs, les missions et les obligations du CSA.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79106

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : promotion de l'égalité des chances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 10927

Réponse publiée le : 13 juin 2006, page 6268